



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE PERMIS DE STATIONNEMENT

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et 225,

VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

VU la demande présentée par Monsieur BERGOUIGNOUS Nathan représentant l'organisation du Tour de France 2024 - 92/98 boulevard Victor Hugo - Bâtiment A3 - 15^{ème} étage - 92110 CLICHY, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'interdire le stationnement sur une partie de l'Esplanade Yves Furet afin de stationner les véhicules de la caravane publicitaire, du mardi 09 juillet 2024 à 17 h 00 au mercredi 10 juillet 2024 à 10 h 00.

CONSIDERANT que toutes mesures de sécurité doivent être prises pour permettre le bon fonctionnement du stationnement de la caravane publicitaire.

ARRETE

Article 1 : La demande susvisée est autorisée sous réserve du respect des conditions suivantes :

Article 2 : Le stationnement sera réservé aux véhicules de la caravane publicitaire du Tour de France 2024 du mardi 09 juillet 2024 à 17 h 00 au mercredi 10 juillet 2024 à 10 h 00 sur une partie de l'Esplanade Yves Furet (plan joint).

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou publication.

Article 4 : Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par la commune, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Madame la lieutenant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de La Souterraine, le seize avril deux mille vingt-quatre.

Destinataires :

- Monsieur Le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenant de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur BERGOUIGNOUS Nathan, représentant l'organisation du Tour de France 2024.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Emplacement réservé
Caravane publicitaire
Tour de France 2024.

